



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU POLE
ECONOMIQUE ET D'HABITAT DU GRAND DAX-SUD**

N° 5

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2024

Le 26 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Julien DUBOIS

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax :

- M. Alexis ARRAS
- M. Grégory RENDE

Avait donné procuration :

- M. Henri BEDAT à M. Jean Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Jean-Marc LESPADÉ

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE

- de fixer à 320 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 comme suit :
 - 256 000,00 € pour le Département des Landes (80 %),
 - 64 000,00 € pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax (20 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON